

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 5 TER**

I. – À la fin de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« même code »

les mots :

« code de la construction et de l’habitation ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« code de la construction et de l’habitation »

les mots :

« même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.